

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Les articles L. 2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Montbard, elle sera disponible également sur le site internet de la commune.

Le compte administratif est le document retraçant les opérations budgétaires et comptables de l'année. Il a été approuvé pour l'année 2023 au cours de la séance du conseil municipal du 04 avril 2024.

Budget principal

Le Compte Administratif (CA) de la commune est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement** qui regroupe toutes les dépenses de travaux d'investissement et d'équipements ainsi que le capital de la dette à rembourser sur l'exercice et en recette, les subventions des partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'autofinancement et l'emprunt nouveau nécessaire au financement des projets communaux.

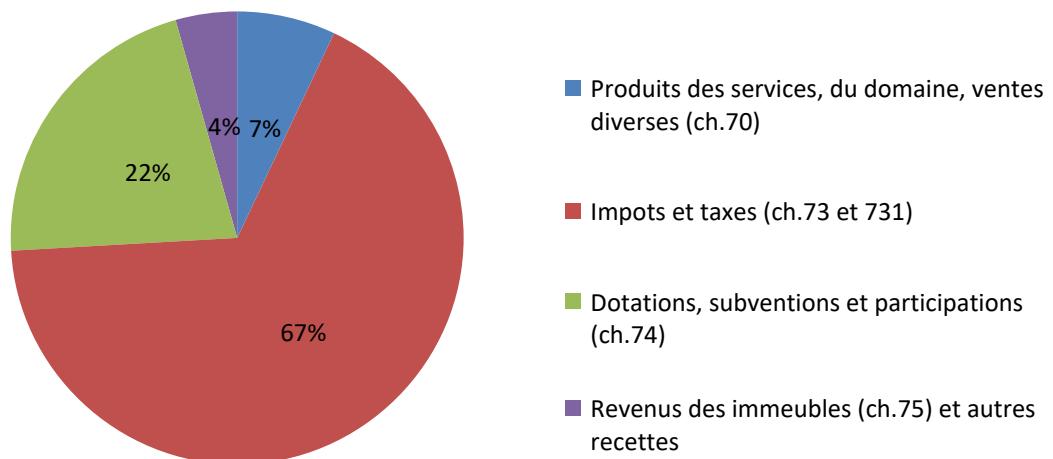
Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	CA 2022 (pour mémoire)	CA 2023	%2022/2023
Produits des services, ventes diverses (ch.70)	848 936,52 €	858 039,49 €	1,07%
Impôts et taxes (ch. 73 et 731)	7 845 619,33 €	8 177 368,62 €	4,23%
Dotations, subventions et participations (ch.74)	2 542 874,41 €	2 623 377,23 €	3,17%
Revenus des immeubles (ch.75)	384 482,02 €	408 050,21 €	6,13%
Autres recettes	108 416,73 €	127 451,60 €	17,56%
Total recettes de fonctionnement	11 730 329,01 €	12 194 287,15 €	3,96%

Répartition des recettes de l'année 2023



Les impôts et taxes, principales recettes de fonctionnement de la commune, se composent des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de l'attribution de compensation (recette versée par la Communauté de Communes du Montbardois destinée à neutraliser budgétairement les effets des transferts de compétences) et de diverses autres recettes fiscales et parafiscales (part communale des droits de mutation sur les transactions immobilières, part communale de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, etc....). L'augmentation des recettes s'explique notamment par la perception des droits de mutation plus conséquent par rapport à 2022.

Taux de fiscalité de la Commune de Montbard

Taxe	Commune de Montbard (année 2023)	Niveau départemental (année 2023)	Niveau national (année 2023)
Taxe foncière (bâti)	44.73	45.01	39.42
Taxe foncière (non bâti)	80.87	36.97	50.82
Taxe d'habitation	23.69	23.75	24.45

Les dotations, subventions et participations sont en hausses par rapport à 2022 de l'État au titre des exonérations sur la fiscalité directe.

Les produits de services et revenus des immeubles en hausse par rapport à 2022, s'expliquent par un décalage dans le temps dans l'établissement des titres de recettes du dernier trimestre de l'année 2022 émis au début de l'année 2023. De plus, ce poste de recette intègre également l'indemnisation de l'assurance suite aux différents sinistres et qui est variable d'une année à l'autre.

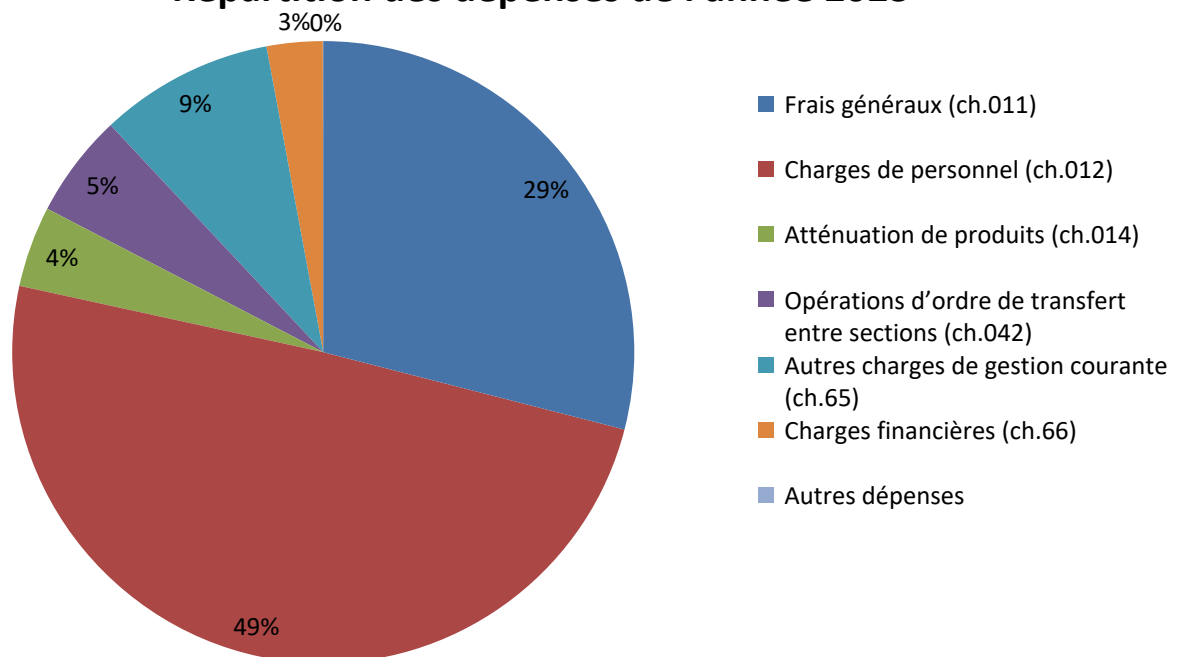
Les autres recettes fluctuent d'une année à l'autre car ce poste de recette retrace le remboursement des arrêts de maladies par l'assureur de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement intègrent les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (dont les associations), ainsi que les frais généraux (dépenses d'énergie et de fluides, prestation de services et dépenses liées aux services externalisés) et les intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	CA 2022 (pour mémoire)	CA 2023	%2022/2023
Frais généraux (ch.011)	2 732 808,71 €	3 073 453,69 €	12,47%
Charges de personnel (ch.012)	5 154 067,12 €	5 237 308,28 €	1,62%
Atténuation de produits (ch.014)	494 616,00 €	445 673,00 €	-9,90%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (ch.042)	575 079,56 €	571 320,52 €	-0,65%
Autres charges de gestion courante (ch.65)	842 663,19 €	959 447,51 €	13,86%
Charges financières (ch.66)	297 552,23 €	308 128,43 €	3,55%
Autres dépenses	1 834,97 €	2 208,00 €	20,33%
Total dépenses de fonctionnement	10 098 621,78 €	10 597 539,43 €	4,94%

Répartition des dépenses de l'année 2023



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la collectivité, en augmentation par rapport à l'année 2022 compte tenu de la revalorisation du point d'indice à 1.5% à partir de juillet 2023, de la revalorisation du SMIC et de l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité.

Les frais généraux regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (électricité, eau, chauffage, carburant), vêtements de travail, assurances, maintenance, redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite, animations culturelles, etc. L'évolution à la hausse par rapport à l'année 2022 s'explique principalement par l'envolée des prix du carburant, du gaz, et de l'électricité durant l'année 2023.

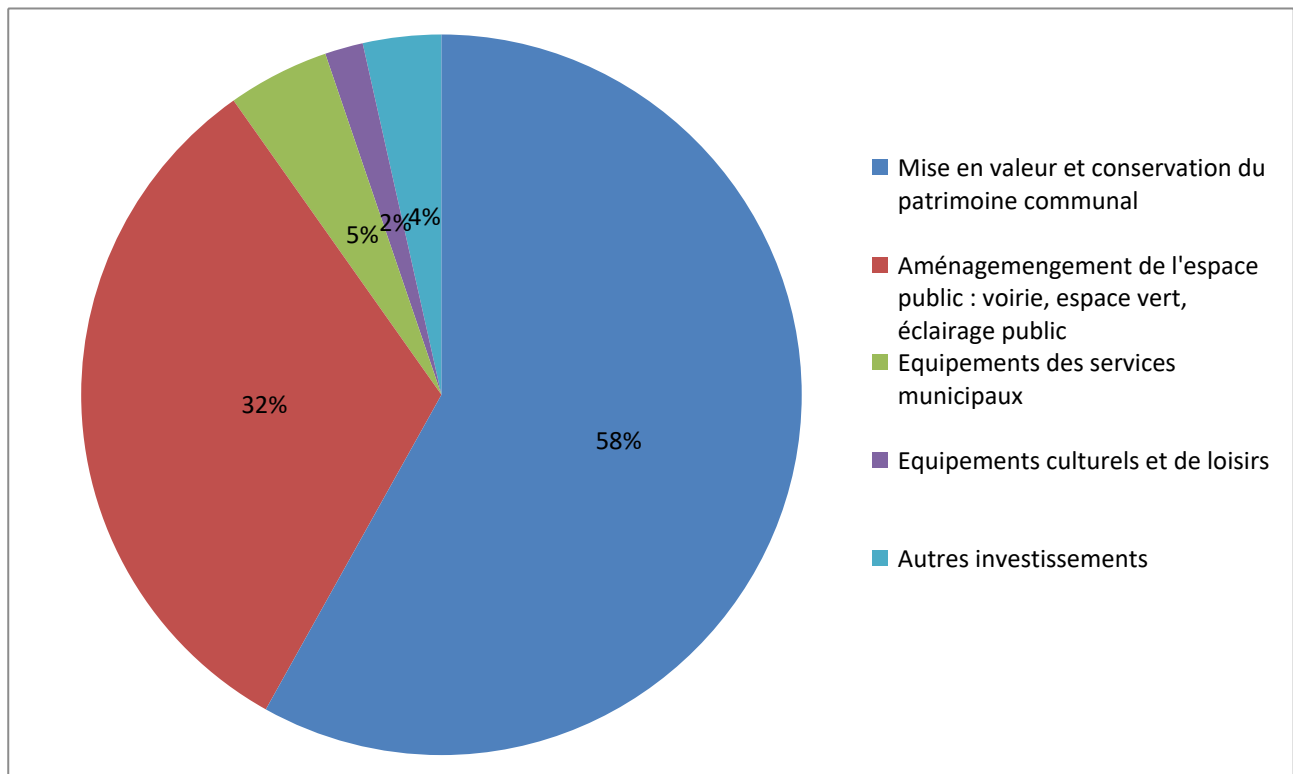
Les autres charges de gestion courante regroupent notamment la contribution de la collectivité au service départemental d'incendie de secours, les subventions aux associations et la participation du budget Principal à l'équilibre des budgets autonomes (budget CCAS et Caisse des Ecoles).

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années du fait de la politique de désendettement. L'encours diminue et la commune a bénéficié de taux fixes et très bas sur les emprunts réalisés au cours du mandat précédent. La gestion active de la dette a permis d'accompagner le développement de la ville sans alourdir les charges financières malgré la remontée du taux d'intérêt depuis deux ans.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 4 744 069.66€ en 2023 et à 5 030 693€ en 2022.

La répartition de ces dépenses en 2023 par secteurs d'intervention est la suivante :



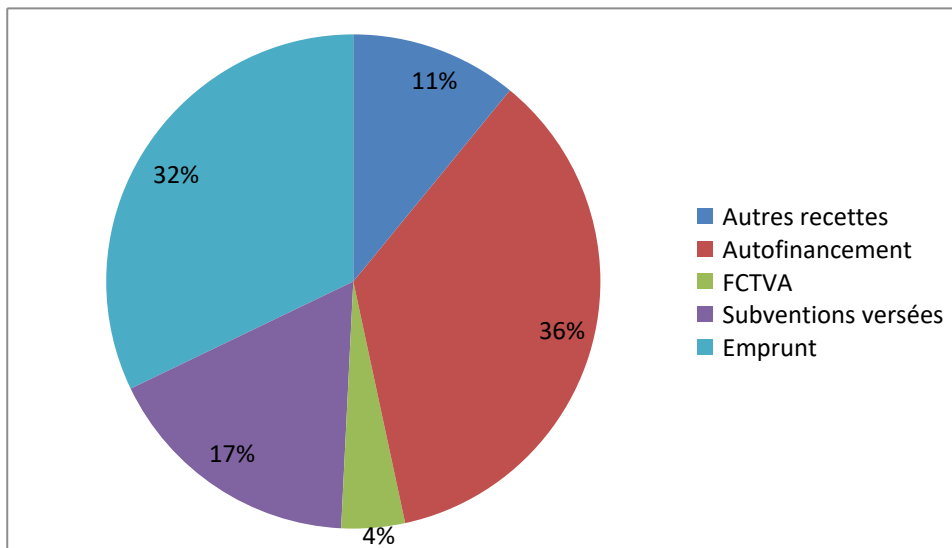
Parmi les investissements, les plus significatifs de l'année 2023, peuvent être :

- Fin de l'opération d'aide à l'éco-réhabilitation du parc HLM.
- Fin de la phase 1, de la phase 2 et début de la phase 3 de la réfection de la voirie des rues Edme Piot, Liberté, Eugène Guillaume, du Parc
- Fin de la rénovation de l'Hôtel de Ville, ré-intégration des services municipaux et ouverture ré-ouverture au public en octobre 2023.
- Rénovation de l'habitat privé : nouvelle opération pluriannuelle (2023-2028) d'amélioration de l'habitat privé et renouvellement urbain ; aides aux habitants pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements, pour la rénovation des façades, pour la primo accession à Montbard.
- Changement de l'écran et du serveur au cinéma
- Ravalement des façades du bâtiment occupé notamment par les services municipaux du Centre Social

L'annuité de la dette en 2023 s'élève à 2 009 095.45€.

Le financement de ces dépenses est assuré par un autofinancement de 2 000 000€, par le FCTVA pour un montant de 232 500€, l'encaissement de subventions pour 956 300€, un emprunt de 1 800 000€, dotation aux amortissements à hauteur de 571 320€

La répartition par types de recettes en 2023 :



Le budget principal comporte deux budgets annexes :

Le budget eau et assainissement :

Est un budget à autonomie financière, c'est-à-dire financé par ses propres ressources liées à l'exploitation de l'activité.

En fonctionnement, les dépenses 2023 s'élèvent à 1 191 391€ HT, et les recettes à 1 665 345€ HT dont 502 957€ d'excédent cumulé .

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 762 079€HT € dont 484 399€HT de travaux sur les réseaux d'eau potable et eaux usées.

Le financement de l'investissement est assuré, par un emprunt de 100 000€, par la dotation aux amortissements d'un montant de 384 800€ et un excédent cumulé à hauteur de 329 108€.

Le budget Lotissements :

Ce budget a été créé en 2017 lors de l'aménagement des deux lotissements aux Bordes. A ce jour, sur les 5 lots, 4 sont vendus.